Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_093-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

LE GRAND PERIGUEUX
Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2026_093

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 juin 2026

LE 25 juin 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Pascal PROTANO

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	71
Votants	78
Pouvoirs	8

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure FAURE

COMPTES FINANCIERS 2025 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2025 SUR 2026

PRESENTS :
Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BIJOU, Mme BONNAUD-CATTEROU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTAIGNEDE, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, M. DUNOYER, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADES, M. GUILLEMET, M. GUILLET, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. DETRIEUX, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. WEBER, M. BAGUELIN

ABSENT(S) EXCUSE(S) :
M. DELCROS, M. MALLET, M. TALLET

POUVOIR(S) :
M. BERGOUNIOUX donne pouvoir à Mme FAURE
Mme CASTANIE donne pouvoir à M. ANDRIEUX-CASSANT
Mme CHABREYROU donne pouvoir à Mme DUPUY
Mme DORET donne pouvoir à M. CADET
Mme FRUGIER donne pouvoir à M. FERRAZZI
Mme JARRIGE donne pouvoir à Mme AZEVEDO SOUSA
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_093-DE

COMPTES FINANCIERS 2025 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2025 SUR 2026

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales pose que « *l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique (…) Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.*
Le compte financier unique est approuvé si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption ».

Que par ailleurs, les comptes financiers présentés par l'ordonnateur (le Président) sont votés en son absence suite à l'élection d'un président de séance temporaire.

Qu'hors année de renouvellement de l'assemblé, les comptes du Grand Périgueux étaient présentés lors de la même séance que celle de l'adoption budgétaire.

Considérant que le compte financier est un document établi conjointement par l'ordonnateur (Président de Région, de Département, d'intercommunalité, Maire…) et le comptable public. Il reprend l'ensemble des informations financières de la collectivités et notamment :

- l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé et le détail des comptes
- les résultats
- le bilan
- les restes à réaliser
- les états de dette
- le tableau des emplois (le personnel)
- les engagements donnés par la communauté
- …

Que s'agissant des premiers documents budgétaires de la mandature, il semble utile à ce stade de présenter l'architecture budgétaire du Grand Périgueux.

L'architecture budgétaire du Grand Périgueux

Considérant qu'elle s'articule autour d'un budget principal et de 5 budgets annexes, conformément à la réglementation en vigueur.

Que l'objet de chaque budget, ainsi que le montant des dépenses réelles qu'ils ont portés en 2025 est présenté ci-dessous

- Le budget Principal : 95,2 M€

Considérant qu'il regroupe toutes les activités administratives du Grand Périgueux non incluses dans un budget annexe. Il est tenu en € TTC, sauf pour les opérations Aliénor et le camping de Neufont qui sont assujetties à la TVA.

Qu'il comprend les services à la population : centres de loisirs, crèches, piscines, Silôt, le développement économique, la transition écologique, les routes…

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_093-DE

- <u>Le budget Transports et mobilité</u> : 17,3 M€

Considérant que ce budget regroupe l'ensemble des dispositifs liés aux transports publics, l'intermodalité, l'aménagement et l'exploitation du réseau de transport public, (sauf les fonds de concours aux communes pour les aménagements cyclables, la nomenclature comptable ne le permettant pas).

Qu'il est partiellement assujetti à la TVA pour les opérations liées à l'exploitation du réseau Périmouv', à l'exception des installations publiques (voirie, espaces publics, travaux ferroviaires…).

- <u>Le budget assainissement : 11,4 M€</u>

Considérant que le budget concerne la gestion de l'assainissement collectif et individuel sur l'ensemble des communes.

Qu'il est assujetti à la TVA.

- <u>Le budget Immobilier d'entreprises : 1,9 M€</u>

Considérant que ce budget annexe permet le suivi des opérations immobilières et foncières destinées à la location à des tiers (Maison de santé, gendarmeries, multiples ruraux, locaux d'entreprises…).

Qu'il est est assujetti à la TVA sauf pour la Maison de santé de Vergt.

- <u>Le budget zones d'activités économiques (ZAE) : 0,9 M€</u>

Considérant que ce budget annexe est tenu en comptabilité de stock et assujetti à la TVA, il est chargé de comptabiliser les opérations de viabilisation et de commercialisation du foncier des zones d'activités économiques.

Que les zones d'activités incluses dans ce budget sont constituées par un ensemble foncier clairement délimité et destiné à être vendu à des acteurs économiques après viabilisation. Les réserves foncières non affectées sont donc exclues de ce budget.

Que le budget ZAE supporte les opérations d'acquisitions et de viabilisation de chacune des zones ainsi que les frais financiers et la fiscalité afférente. Une fois que l'opération de commercialisation d'une ZAE est close, tous les terrains identifiés comme commercialisables ayant été vendus, le résultat de commercialisation est repris au budget principal. Le patrimoine non commercialisé (voirie, espaces publics…) est intégré au budget principal.

- <u>Le budget déchets : 14,6 M€</u>

Considérant qu'il s'agit d'un budget créé en 2023 et qui porte les flux de la redevance incitative collectée par le Grand Périgueux puis reversée au SMD3.

Que ce mécanisme de « boîte à lettre » sert à maintenir le coefficient d'intégration fiscale de la communauté et par voie de conséquence, la dotation d'intercommunalité. Il est géré en direct par les agents du SMD3.

La présentation des comptes

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_093-DE

Considérant que les comptes et budgets sont présentés en deux sections (fonctionnement et investissement) qui comprennent chacune des dépenses et des recettes ;

Que la section de fonctionnement porte les charges et les produits récurrents :

- En dépense : les salaires et indemnités, les charges courantes (eau, électricité, denrées alimentaires, petites fournitures, prestations extérieures…), les subventions, les frais financiers, les attributions de compensation versées aux communes…
- En recettes : les recettes fiscales, les dotations de l'Etat et de la CAF, les paiements des usagers (crèches, piscines…)

Que la section d'investissement porte les projets :

- En dépenses : construction, travaux, subventions d'équipements aux communes, le remboursement de la dette en capital

- En recettes : les subventions aux projets (Europe, Etat, Région…), les emprunts.

Que parmi les écritures comptables on distingue celles qui sont :

- des opérations réelles : c'est à dire celles qui donnent lieu à un mouvement de trésorerie : encaissement ou paiement

- des opérations d'ordre : ces opérations ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie (ex : amortissements, plus ou moins value sur cessions…)

Qu'enfin les écritures comptables sont classés dans des « comptes » (compte 6453 : cotisation aux caisses de retraite), eux-mêmes regroupés dans des chapitres (ex : le compte 6453 est dans le chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés).

Le compte financier du budget principal

95,2 M€

Les annexes comprennent une présentation plus détaillée des comptes 2025 ainsi que les maquettes officielles

Les charges réelles de fonctionnement : 59,2 M€

Considérant que la masse salariale est le principal poste de dépenses avec 22,9M€, bien que nette des divers remboursements (agents mis à disposition, subventions…) elle est de 20,3 M€.

Que les contingents obligatoires de fonctionnement comptent pour 4,9 M€.

Que les reversements aux communes s'élèvent à 15 M€ dont 1,5 M€ de dotations de solidarité.

Que la charge de la dette est de 1,6 M€.

Les produits réels de fonctionnement : 66,9 M€

Considérant que ce sont principalement des produits fiscaux pour 43,4 M€, parmi eux les impôts à base locale comptent pour 20 M€.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_093-DE

Que la dotation globale de fonctionnement et le fonds de péréquation (FPIC) s'élèvent à 7,46 M€ (respectivement 7,46 et 1,26 M€).

Que les redevances payées par les usagers du service sont de 2,5 M€.

Qu'à titre exceptionnel le Grand Périgueux a bénéficié de 0,46 M€ de cessions immobilières l'an dernier

Considérant que les coûts nets des services à la population sont les suivants : les crèches ont un coût social de 4,12 M€, les centres de loisirs de 2,87 M€, les piscines de 2 M€, le CIAS (soin et aide à domicile, portage de repas), 0,58 M€, le tourisme 0,55 M€ et Silôt 0,26 M€.

Que la différence entre les produits et les charges réelles est **l'**autofinancement, il est de 7,7 M€ soit 11,46 % des produits

Les dépenses réelles d'investissement : 36 M€

Considérant que les dépenses d'intervention et d'équipements se sont élevées à 25,6 M€, les principaux projets ont été la construction de Silôt (9,6 M€ en 2025), l'itinéraire alternatif à Champcevinel (3,1 M€), les fonds de concours aux communes (2,1 M€), le redressement de l'Office HLM (1,2 M€) ou encore le gymnase intercommunal de Sarliac (0,9 M€).

Que le remboursement de la dette représentait 4,8M€.

Qu'il est à noter qu'en 2025, ont été passées deux écritures exceptionnelles pour 5,6 M€ (reversement des excédents du SMDE à Eau Coeur du Périgord pour 1,7 M€, écritures de régularisation fiscale pour ALIENOR à hauteur de 3,9 M€).

Les recettes réelles d'investissement : **31 M€**

Considérant que les subventions d'investissements à hauteur 4,3 M€ proviennent de l'Etat et ses agences (ANRU, ADEME, ANS) pour 2,3 M€, du Conseil départemental pour 1,4 M€, de la CAF (0,3 M€) …, le FCTVA représente 2,6 M€.

Que par ailleurs, cette section a supporté 3,8 M€ d'écritures de régularisations fiscales pour ALIENOR et 1,7M€ de reprise d'excédents au SMDE.

Que les excédents antérieurs sont de 5,5 M€.

Qu'en 2025, le Grand Périgueux aura en outre emprunté 11,7M€ pour son budget principal.

Que ces emprunts nouveaux se sont cumulés avec les précédents, au 31 décembre 2025, la dette du budget principal était de 65,4 M€.

Que le délai de désendettement du budget principal, qui est le rapport entre la dette et l'épargne brute, est de 8,5 ans.

<u>Les résultats comptables du budget principal</u>

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_093-DE

Considérant que les résultats comptables concernent les opérations réelles, présentées ci-dessus mais aussi les opérations d'ordre, les restes à réaliser et les reports antérieurs.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	64 041 492,90 €	45 805 091,27 €	
Recettes	69 230 628,58 €	43 307 559,01 €	
dont emprunt		*11 700 000,00 €*	
Résultats de l'exercice 2025	5 189 135,68 €	-2 497 532,26 €	2 691 603,42 €
Résultats antérieurs		-5 474 761,20 €	
Résultats cumulés	5 189 135,68 €	-7 972 293,46 €	-2 783 157,78 €

Que le résultat cumulé est de -2,8 M€, dont +5,2M€ en section de fonctionnement et – 8 M€ en section d'investissement.

Le compte financier du budget du budget transports et mobilités

17,26 M€

Les charges réelles de fonctionnement : 10,30M€

Considérant que les principales dépenses concernent la rémunération versée à l'EPIC PERIMOUV à hauteur de 8,84 M€ et l'affectation d'une part de versement mobilité (VM) au budget principal pour 0,5 M€.

Que 0,9 M€ de crédits ont été ouverts pour la navette ferroviaire, mais ils n'ont pas été utilisés en l'absence de convention avec le Conseil régional en 2025.

Les produits réels de fonctionnement : 17,12M€

Considérant que les recettes proviennent principalement du versement mobilité à hauteur de 15,60 M€ et de subventions d'exploitation pour 1,07 M€ afin de compenser les dépenses de transports scolaires des autorités compétentes pour l'organisation des transports urbains.

Les dépenses réelles d'investissement : 6,96 M€

Considérant que les principales dépenses concernent les achats de bus pour 2.86 M€, les remboursements des emprunts pour 1,62 M€ mais également d'autres investissements notamment 0,61 M€ concernant la voie verte Antonne-Escoire, 0,52 M€ pour le schéma cyclable et 0,44 M € pour l'accessibilité des arrêts de bus.

Les recettes réelles d'investissement : **6,85 M€**

Considérant que les recettes proviennent essentiellement des réserves à hauteur de 4,66 M€ et de subventions reçues notamment pour le Pôle d'échanges multimodal de la gare de Périgueux phase 2 à hauteur de 1,76M€.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_093-DE

Qu'en 2025, le Grand Périgueux n'aura pas eu recours à la dette pour ce budget, il porte en outre un encours de dette de 22 M€.

Que le délai de désendettement du budget mobilités, qui est le rapport entre la dette et l'épargne brute, est de 4 mois.

Que toutefois cet indicateur doit être nuancé, les coûts liés à l'exploitation de la navette n'ayant pas été enregistrés sur les exercices 2024 et 2025

Les résultats comptables du budget transports et mobilités

Considérant que les résultats comptables concernent les opérations réelles, présentées ci-dessus mais aussi les opérations d'ordre, les restes à réaliser et les reports antérieurs.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	13 918 850,12 €	7 500 433,78 €	
Recettes	17 637 383,32 €	10 486 614,47 €	
dont emprunt			
Résultats de l'exercice 2025	3 718 533,20 €	2 986 180,69 €	6 704 713,89 €
Résultats antérieurs		-505 934,14 €	
Résultats cumulés	3 718 533,20 €	2 480 246,55 €	6 198 779,75 €

Que le résultat cumulé est de + 6,2 M€, dont +3,72 M€ en section de fonctionnement et +2,48 M€ en section d'investissement.

Le compte financier du budget Assainissement

11,4 M€

Les charges réelles de fonctionnement : 3,1 M€

Considérant que les charges générales sont le premier poste de dépenses de fonctionnement pour 1,3M€, parmi elles on retrouve principalement les frais de traitement des boues de stations d'épurations (0,58 M€), la gestion de la station de Landry (0,15M€), les fluides sur l'ensemble des stations (0,1M€) ou l'entretien des réseaux (0,05M€) …

Que la masse salariale est le second poste de dépenses pour 1,02 M€ (0,76 M€ pour l'assainissement collectif, 0,27M€ pour l'assainissement individuel).

Que la charge de la dette est de 0,724 M€.

Les produits réels de fonctionnement : 6,9 M€

Considérant qu'il s'agit presque exclusivement de la redevance d'assainissement, elle est payée à hauteur de 6,5 M€ par les usagers de l'assainissement collectif et 0,4 M€ par ceux du non collectif.

Que la différence entre les produits et les charges réelles est l'autofinancement, il est de 3,8 M€ soit 55 % des produits

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_093-DE

Les dépenses réelles d'investissement : 8,3 M€

Considérant que les principaux postes de dépenses concernent les réhabilitations de stations pour 2,5 M€ et notamment les périurbaines (Le Change, Saint Alvère, démolition Antonne).

Que 1,3 M€ ont été investis sur les réhabilitations de réseaux, principalement ceux raccordés à la station de Saltgourde (0,9M€).

Que la construction des postes de relevage s'élève 0,84 M€ et ceux de régulation 0,3 M€.

Que le bail emphytéotique concernant la station de Landry a représenté 0,2M€

Que par ailleurs, 1,9 M€ de dette ont été remboursés.

Les recettes réelles d'investissement : 6,4 M€

Considérant que 2,3 M€ de subventions ont été perçues pour les réhabilitations de stations, notamment périurbaines.

Que les résultats antérieurs ont compté pour 1,7M€.

Qu'en 2025, le Grand Périgueux aura en outre emprunté 1 M€ pour le budget assainissement

Que ces emprunts nouveaux se sont cumulés avec les précédents, au 31 décembre 2025, la dette du budget principal était de 29,3 M€.

Que le délai de désendettement de ce budget, qui est le rapport entre la dette et l'épargne brute, est de 7,7 ans.

Les résultats comptables du budget assainissement

Considérant que les résultats comptables concernent les opérations réelles, présentées ci-dessus mais aussi les opérations d'ordre, les restes à réaliser et les reports antérieurs.

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	4 859 569,39 €	9 234 709,10 €	
Recettes	7 659 359,73 €	8 428 891,04 €	
dont emprunt		*1 007 820,00 €*	
Résultats de l'exercice 2025	2 799 790,34 €	-805 818,06 €	1 993 972,28 €
Résultats antérieurs		-1 626 368,40 €	
Résultats cumulés	2 799 790,34 €	-2 432 186,46 €	367 603,88 €

Que le résultat cumulé est de 0,37 M € dont +2,8 M€ en section de fonctionnement et – 2,4 M€ en section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_093-DE

Le compte financier du budget immobilier

2,9 M€

Les charges réelles de fonctionnement : 0,35 M€

Considérant que les deux tiers des charges de fonctionnement concernent les intérêts de la dette, pour 0,25 M€.

Que les charges générales comptent pour 0,1 M€, dont 44 k€ de taxes foncières, 21 k€ de fluides et 20 k€ de frais d'entretien.

Les produits réels de fonctionnement : 0,68 M€

Considérant qu'ils sont constitués à hauteur de 390 k€ par des loyers et 88 k€ par des charges refacturées.

Que le budget principal a dû abonder les recettes de ce budget à hauteur de 187 k€ en 2025.

Que la différence entre les produits et les charges réelles est l'autofinancement, il est de 328 k€ soit 48 % des produits, participation du budget principal incluse.

Les dépenses réelles d'investissement : 1,6 M€

Considérant que les dépenses d'intervention et d'équipements se sont élevées à 1,2 M€ dont 0,8 M€ pour l'acquisition de l'hôtel de la Beauronne.

Que d'autres opérations ont été réalisée comme l'extension de la maison de santé de Vergt pour 120 k€, le lotissement prés de la Gendarmerie de Vergt pour 74 k€ et le lancement de celle de Sorges pour 100 k€.

Que le remboursement de la dette représentait 0,34 M€.

Les recettes réelles d'investissement : **1,8M€**

Considérant qu'elles proviennent à hauteur de 0,8 M€ de la subvention du Conseil Régional pour l'opération FEDD ainsi que du remboursement du crédit-bail par l'entreprise, pour 372 k€.

Que les excédents antérieurs ont représenté 220 k€.

Qu'en 2025, le Grand Périgueux n'aura pas eu recours à la dette pour ce budget, il porte en outre un encours de dette de 7,3 M€.

Que le délai de désendettement du budget principal, qui est le rapport entre la dette et l'épargne brute, est de 22,2 ans.

Les résultats comptables du budget immobilier

Considérant que les résultats comptables concernent les opérations réelles, présentées ci-dessus mais aussi les opérations d'ordre, les restes à réaliser et les reports antérieurs.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_093-DE

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	1 012 231,40 €	1 942 172,25 €	
Recettes	1 014 315,42 €	2 444 764,47 €	
dont emprunt		*0,00 €*	
Résultats de l'exercice 2025	2 084,02 €	502 592,22 €	504 676,24 €
Résultats antérieurs		-978 714,32 €	
Résultats cumulés	2 084,02 €	-476 122,10 €	-474 038,08 €

Que le résultat cumulé est de -474 k€, dont +2 k€ en section de fonctionnement et -476 k€ en section d'investissement.

Le compte financier du budget ZAE

0,94 M€

Les charges réelles de fonctionnement : 0,73 M€

Considérant que les dépenses sont essentiellement liées à des achats d'études ou de prestations de services pour les terrains à aménager (0,108 M€) avec notamment l'étude de trafic sur le giratoire (petite Borie) pour 0,028 M€, des travaux ou acquisitions (0,278 M€) plus particulièrement sur la ZA Perrier d'Aurière à Sanilhac avec l'achat de terrains pour 0,190 M€.

Que par ailleurs, ce budget support 0,146 M€ de taxes foncières.

Les produits réels de fonctionnement : 1,59 M€

Considérant que les recettes proviennent exclusivement des ventes de terrains aménagés avec notamment la vente à la clinique du parc (Creavallée Nord) pour 0,995M€ ou encore la vente à la Foncière Montparnasse au sein du Quartier d'Affaires pour 0,447 M€.

Les dépenses réelles d'investissement : 0,21 M€

Considérant que ce sont les dépenses concernant les remboursements d'emprunts. Il n'y a pas de recettes réelles d'investissement.

Qu'en 2025, le Grand Périgueux n'aura pas eu recours à la dette pour ce budget, il porte en outre un encours de dette de 0,5 M€.

Les résultats comptables du budget ZAE

Considérant que les résultats comptables concernent les opérations réelles, présentées ci-dessus mais aussi les opérations d'ordre, les restes à réaliser et les reports antérieurs.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_093-DE

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	11 401 066,94 €	9 585 191,74 €	
Recettes	11 123 221,18 €	10 506 646,09 €	
Résultats de l'exercice 2025	-277 845,76 €	921 454,35 €	643 608,59 €
Résultats antérieurs	371 377,29 €	-317 738,98 €	
Résultats cumulés	93 531,53 €	603 715,37 €	697 246,90 €

Que le résultat cumulé est de + 0,70 M€, dont +0,094 M€ en section de fonctionnement et +0,604 M€ en section d'investissement.

Le compte financier du budget des déchets

14,6 M€

Les charges réelles de fonctionnement : 14,6 M€

Considérant que l'essentiel des réalisations concernent le reversement de la redevance incitative au SMD3 (14,38 M€).

Que 207 00 € de crédits ont été consommés pour les réductions de créances dans le cadre du « surplus médical ».

Les produits réels de fonctionnement : 15,19 M€

Que les recettes sont constituées de la redevance incitative facturée aux habitants du Grand Périgueux

Les résultats comptables du budget des déchets

Que les résultats comptables concernent les opérations réelles, présentées ci-dessus et les reports antérieurs.

	Exploitation
Dépenses	14 631 600,76 €
Recettes	15 190 875,98 €
Résultats de l'exercice 2025	559 275,22 €
Résultats antérieurs	3 235 837,48 €
Résultats cumulés	3 795 112,70 €

Les affectations de résultats

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_093-DE

Considérant que par ailleurs les articles L 2311-5 et suivants du code général des collectivités territoriales fixe les règles d'affectation des résultats dégagés suite à l'exercice précédent, à savoir que :

- les excédents de fonctionnement doivent servir en priorité à couvrir les besoins de financement de la section d'investissement

- les déficits s'imputent dans leurs sections respectives

Qu'après avoir adopté les comptes financiers et constaté la conformité des écritures de l'ordonnateur et du comptable, il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2025 sur 2026 en tenant compte des règles d'affectation posées par le CGCT.

Budget Résultats 2025	Principal
Résultat de fonctionnement	5 189 135,68
Résultat antérieur	0,00
Cloture fonctionnement	**5 189 135,68**
Résultat d'investissement	-2 497 532,26
Résultat antèrieur	-5 474 761,20
Cloture investissement	**-7 972 293,46**
Solde des restes à réaliser	713 207,64
Besoin de financement	**-7 259 085,82**
Affectations 2026	
Financement investissement (cpte 1068)	**5 189 135,68**
Résultat d'inv. Reporté	**-7 972 293,46**
Report fonctionnement	**0,00**

Budget Résultats 2025	Immobilier d'entreprises	Zones d'activités économiques
Résultat de fonctionnement	2 084,02	-277 845,76
Résultat antérieur	0,00	371 377,29
Cloture fonctionnement	**2 084,02**	**93 531,53**
Résultat d'investissement	502 592,22	921 454,35
Résultat antèrieur	-978 714,32	-317 738,98
Cloture investissement	**-476 122,10**	**603 715,37**
Solde des restes à réaliser	188 355,32	
Besoin de financement	**-287 766,78**	
Affectations 2026		
Financement investissement (cpte 1068)	**2 084,02**	
Résultat d'inv. Reporté	**-476 122,10**	**603 715,37**
Report fonctionnement	**0,00**	**93 531,53**

Budget Résultats 2025	Assainissement	Mobilités	Déchets
Résultat de fonctionnement	2 799 790,34	3 718 533,20	559 275,22
Résultat antérieur	0,00	0,00	3 235 837,48
Clôture fonctionnement	**2 799 790,34**	**3 718 533,20**	**3 795 112,70**
Résultat d'investissement	-805 818,06	2 986 180,69	
Résultat antérieur	-1 626 368,40	-505 934,14	
Clôture investissement	**-2 432 186,46**	**2 480 246,55**	
Solde des restes à réaliser	0,00	-2 741 683,15	
Besoin de financement	**-2 432 186,46**	**-261 436,60**	
Affectations 2026			
Financement investissement (cpte 1068)	**2 799 790,34**	**3 718 533,20**	
Résultat d'inv. Reporté	**-2 432 186,46**	**2 480 246,55**	
Report fonctionnement	**0,00**	**0,00**	**3 795 112,70**

Que pour rappel, à titre exceptionnel en 2026, des résultats estimés avaient été inscrits au budget primitif. Ceux-ci étant conformes aux résultats définitifs, il n'a pas lieu de corriger les budgets.

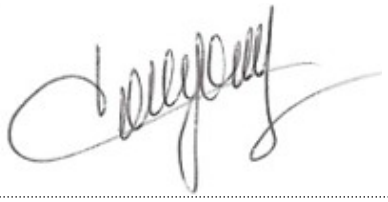
Que le vote se déroule en l'absence du Président.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_093-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de délibérer concomitamment sur l'ensemble des comptes financiers.
- Adopte les comptes financiers uniques 2025 du budget principal et de chacun des budgets annexes.
- Constate la concordance des écritures de l'ordonnateur et le comptable
- Arrête les résultats de l'exercice 2025 pour l'ensemble des budgets, tels que présentés dans le présent rapport
- Affecte les résultats conformément au tableau ci-dessus.
- Constate que les résultats définitifs sont strictement conformes aux résultats anticipés

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 02/07/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 02/07/2026	Périgueux, le 02/07/2026
La secrétaire de séance Marie-Laure FAURE 	Le Président  Jacques AUZOU